

sire de Beaujeu, rendit hommage au duc de Bourbonnais, qui le reçut avec le baiser de paix, pour les châteaux d'Amplepuis et de Joux-sur-Tarare.

Par son testament de l'an 1391, Édouard II, sire de Beaujeu, céda à Aliénor de Beaufort, sa femme, le château d'Amplepuis, sa justice et ses revenus, pour en jouir pendant sa vie et viduité.

Le 4 octobre 1400, à Villefranche, Louis de Bourbonnais, comte de Forez, baron de Beaujeu, fait une transaction avec Guillaume de Beaujeu, sire d'Amplepuis, par laquelle celui-ci renonce à toutes les prétentions qu'il pouvait élever sur la succession de la seigneurie de Beaujeu, moyennant quoi le duc lui confirme la possession de la châtellenie d'Amplepuis, d'une partie de celle de Chamelet, de celles de Chevagny et des tours de Saint-Saturnin et de la terre de Marcigny, avec 200 livres tournois de rente.

Le 5 octobre 1400, à Villefranche, Guillaume de Beaujeu, seigneur d'Amplepuis et de Chevagny rend hommage et prête serment de fidélité au duc de Bourbonnais pour tout ce qui tient de lui, à raison de la baronnie de Beaujeu, s'engageant à en faire le dénombrement dans quarante jours devant la chambre des comptes de Villefranche.

Le 6 octobre 1400, à Villefranche, Guillaume de Beaujeu, seigneur d'Amplepuis, reconnaît avoir reçu du duc de Bourbonnais, baron de Beaujeu, par la main de son maître de la chambre des deniers, 200 livres tournois, à valoir sur les mille livres auxquelles ledit duc est tenu envers lui par certain traité naguère convenu entre eux.

Ledit Guillaume de Beaujeu, fils de Guichard VII, sire de Beaujeu, eut enfin ainsi dans son apanage la terre d'Amplepuis, qu'il passa à ses descendants; il épousa d'abord la dame de Villedieu; secondement Agnès de Saint-